

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 25 mettant M. GRIVEAU André, ca pitaine de Port en service à la C.F.S. à la disposition du Gouverneur Général de EA.E.F.

n° 25

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 juillet 1943

Numéro JO
n° 16 du 15/08/1943

Date du numéro
15 août 1943

VISAS

Le Commissaire aux Colonies, Vu le décret du 7 Juin 1943 portant création du Commissariat aux Colonies, Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Monsieur GRIVEAU André, Capitaine de port en service à la Côte Française des Somalis, est mis à la disposition du Gouverneur Général de l'A.E.F.

Art. 2

Le Gouverneur Général de l'A.E.F. et le Gouverneur de la Côte Française des Somalis, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Commissaire aux Colonies.R. PLEVEN.